

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 27/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le



ID : 065-246500573-20190521-2019_63-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

N° 2019-63

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :
64
Qui ont pris part à la délibération :
47
Dont 3 procurations
Votes pour : 47
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation :
14 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (44) : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, NERIN Franck, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, FOURCADE Dominique, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : FAUGERE Bernard, PRUGENT-LERE Fernande

Titulaires absents non représentés (17) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, CASCARRE Victor.

Procurations (3) : TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri
POME Maryse à NARS Aline

Monsieur Patrice BALAGNA a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président informe que le véhicule Mercedes n'a plus d'utilité dans le parc des véhicules du pôle mutualisé Aure de la Communauté de Communes Aure Louron. C'est pourquoi, il est proposé la vente de ce véhicule immatriculé EK-330-NA de 1997 qui a aujourd'hui 217 855 kms au prix de 500 € net.

Monsieur René PERES, demeurant 48 rue du Général De Gaule – 65200 BAGNERES DE BIGORRE, souhaite faire l'acquisition de ce véhicule en l'état.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil Communautaire d'approuver la vente du camion Mercedes au prix de 500 € net à Monsieur René PERES.

OBJET : Cession véhicule pôle mutualisé Aure

Cette recette sera affectée sur le pôle mutualisé Aure.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la vente du véhicule Mercedes immatriculé EK-330-NA au prix indiqué de 500 € net à M. Peres René ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU